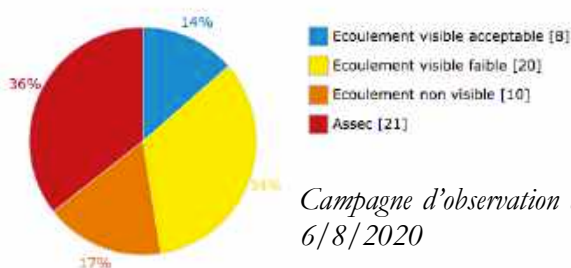


Que penser des bassines ?	p1
La méthanisation en questions	p2
Cellule Demeter	p3
Les nouveaux OGM	p4
Compte rendu d'activité 2019	p5

L'actualité des dernières semaines est très marquée par la sécheresse. Les médias nationaux se sont d'ailleurs largement emparés du sujet de l'eau.

En Deux Sèvres, ONDE, l'Observatoire National des Etiages (qui observe l'écoulement des cours d'eau pendant la période estivale) nous apprend que seuls 14% des cours d'eau ont un écoulement acceptable. Les autres sont soit en assec, soit en rupture d'écoulement, soit en écoulement non visible ou faible.

Si on parle de la qualité de l'eau, la situation n'est



pas brillante non plus : température trop élevée, pollution aux Nitrates et pesticides, cyanobactéries... Et pour ceux qui n'ont pas de chance, distribution d'eau par camion citerne.

Par exemple dans le Finistère où une cuve de méthaniseur a débordé, privant d'eau potable 50 communes. Il ne s'agit pas de vétusté, ce méthaniseur tout neuf (2018) avait été cité par l'Agence de la Transition Energétique parmi les « opérations exemplaires du plan de développement de la méthanisation de Bretagne ». Plus près de nous, à Combrand, c'est un incendie qui a eu lieu :

800 m3 de fumier ont brûlé dans un méthaniseur de cette commune située près de Bressuire.

Alors, bassines, méthaniseurs, énergie, même combat ? Dans les trois cas, au lieu de régler les problèmes à la source (réserver l'eau agricole aux productions vitales, arrêter de développer les élevages hors sol générateurs de Nitrates et d'algues vertes, diminuer sa consommation d'énergie) on préfère mettre un cautère sur une jambe de bois. Un cautère high tech tout de même !...

Jean-Yves Renouf de Terres et Rivières (Vendée) nous parle des méthaniseurs [P2](#)

#### *Quant aux bassines, que doit-on en penser ?*

Entre ceux qui voient la construction des bassines comme une dernière chance de faire perdurer un système agricole à bout de souffle et ceux qui les considèrent comme un outil de la transition agricole, le débat fait rage. !

Si on ne se laisse pas emmener sur le terrain technique (hydrogéologues contre ploucs<sup>1</sup>) ce qui est une stratégie classique pour débouter les citoyens, on peut se poser les bonnes questions :

Est-il normal de dépenser NOTRE argent pour les intérêts privés des seuls irrigants (en laissant les autres agriculteurs sur le bord du chemin) ?

Est-il normal d'arroser des fourrages pour les donner non pas à des vaches mais à des méthaniseurs ?

Est-il normal d'arroser du maïs qui ira nourrir des poulets de batteries ou de la viande qui reviendra nous faire une concurrence déloyale sur le marché français ?

<sup>1</sup> Sur Face book, cet article a fait réagir des agriculteurs qui se sentaient visés par le terme de « ploucs ». Il est bien évident que ce terme s'adresse par autodérision aux citoyens que nous sommes tous ! Aucune intention d'agri bashing ici !...

Est-il normal d'avoir des dérogations pour arroser du tabac quand les rivières sont sèches et que les arrêtés de coupure sont enfin tombés ?

Est-il normal dans un territoire agricole de ne pas produire l'essentiel de notre alimentation (2% de l'alimentation est d'origine locale à La Rochelle) ?

Est-il normal de continuer à dégrader la recharge des nappes phréatiques en maltraitant sols, haies et zones humides, mais de vouloir stocker l'eau au soleil ?

Ne devrait on pas demander leur avis à ceux qui payent et qui consomment ?

*Enfin, est-il normal de confier la solution du problème à ceux qui l'ont créé ?*

Et bien, pour la Préfecture, la réponse semble être OUI.

Très discrets sur le lancement de la consultation publique sur le projet des 16 réserves de substitution à venir, ils sont restés également très discrets sur le résultat de cette consultation : 78 contributions dont 75 défavorables aux bassines.

Voici quelques extraits des réponses qu'ils ont faites aux objections du public :

Les volumes ? Ils se sont basés sur ceux de la seule année 2006, où est le problème ?

L'argent public ? Normal c'est un projet collectif !

L'évaporation ? il n'y a pas d'étude à ce sujet mais c'est certainement pas plus que les précipitations annuelles ! Ah bon ? Sur une base aussi documentée pourquoi ne pas soutenir que c'est le double ?

La communication sur la consultation ? Pas de problème non plus, ça a été publié sur le site internet, le facebook et le twitter de la Préfecture, sites extrêmement populaires que tout un chacun consulte quotidiennement !...

Bref ! circulez, il n'y a rien à voir

Du coup, que nous reste-t-il à faire ?

Convaincre la Région qu'elle ne doit pas abonder au financement de ces bassines.

Rendez-vous pour LA grosse manif  
le 11 octobre.

En attendant, si vous voulez tout savoir sur la gestion de l'eau, BNM a lancé BNM TV qui présente de courtes vidéos (6 à 8 mn) sur différents sujets liés à l'eau. J'ai particulièrement aimé le numéro 3 (le marais, comment ça marche ?) que vous pourrez trouver ici :

<https://www.facebook.com/bassine.nonmerci.5/videos/762909084472547/>

Joëlle Lallemand

## La méthanisation : la magnifique arnaque.

Invitée le dimanche 29 mars à l'émission de France culture *De cause à effets*, Agnès Sinaï<sup>2</sup> a plaidé pour le scénario *Bio-région 2050, Ile de France après l'effondrement*. Ce scénario prévoit 1000 unités de méthanisation rien qu'en Ile de France. Entendre une journaliste, plutôt favorable à notre courant de pensée, défendre la méthanisation a de quoi nous interroger. Mais sait-elle seulement de quoi elle



parle ?

### La méthanisation peut-elle être vertueuse ?

La méthanisation peut être une source d'énergie pour la ferme quand ne sont utilisés que les déchets végétaux où les effluents animaux produits sur l'exploitation ; cette forme de méthanisation, d'une puissance d'une dizaine de kw, peut être considérée comme vertueuse. Il en va tout autrement pour les projets défendus par le gouvernement qui rêve de 10 000 méthaniseurs, de plus de 600 kw de puissance en moyenne, d'ici 2025. Ces méthaniseurs produiront soit du méthane, soit de l'électricité.

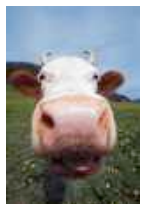
### La méthanisation n'est pas une alternative à l'agro-industrie, elle en est la complice.

Défendre la méthanisation industrielle n'est pas compatible avec une sortie urgente de l'agro-industrie. Bien au contraire, la méthanisation est une formidable bouffée d'oxygène pour l'agriculture industrielle. Il n'y a qu'à se tourner vers l'Allemagne pour voir ce qui nous attend. L'Allemagne compte aujourd'hui plus de 9500 installations pour l'essentiel concentrées dans le Mecklembourg Poméranie, dans la Basse Saxe et dans le Bade

<sup>2</sup> Journaliste et enseignante à Science Po elle est l'auteur de plusieurs livres dont « penser la décroissance »

Wurtemberg. Ces régions ont connu ces dernières années, une formidable expansion de la culture du maïs utilisé comme matière première pour le digesteur, le maïs ayant un excellent pouvoir méthanogène (en fonction de la variété utilisée de 1000 à 3000 m<sup>3</sup>/ha). Ainsi plus de 50% du maïs cultivé l'a été pour la méthanisation. Devant ces excès le gouvernement fédéral vient de limiter à 30% du maïs cultivé celui destiné aux digesteurs.

### **Les agriculteurs producteurs d'énergie ?**



C'est bien ce qui est à craindre au regard de ce qui se passe avec la ferme dite de 1000 vaches. Ce n'est pas la production de lait qui est la raison d'être de cette usine, mais bien la production d'effluent animal utilisé comme « combustible » de l'unité de méthanisation annexe. La culture du maïs étant très exigeante en eau, nous n'en avons pas fini avec l'irrigation et les bassins de substitution, appelés bassines, en région Aquitaine et en Vendée, d'autant que le maïs arrosé est plus subventionné que le maïs qui ne l'est pas. Ajoutons à cela la pression qui va s'exercer sur le foncier, interdisant l'accès à la terre aux projets d'installation d'agriculteurs bio.

### **Pourquoi parler d'arnaque ?**

Pour favoriser la méthanisation, le gouvernement a garanti par contrat de 15 à 18 ans le prix de rachat du « biogaz » aux producteurs à 0,175 €/kwh alors que Engie, par exemple, le revend 0,05 €. La différence est supportée par les abonnés au travers la CSPE, une taxe ajoutée sur leur facture. Les agro-industriels peuvent se frotter les mains, ils sont subventionnés pour le maïs **et** pour le gaz : la fortune est au bout du méthaniseur. De plus le prix de vente du maïs produit par ces agriculteurs n'est plus un souci, ce qui leur permet de faire du dumping vis-à-vis des autres producteurs.

### **1000 unités de méthanisation, pour quelle production ?**

En France la consommation d'électricité s'élève à 466 Twh/an. 10 000 unités de méthanisation de 600 kw nécessiteraient une production de maïs couvrant la superficie de 3 départements, pour une production d'électricité qui ne dépassera pas une vingtaine de Twh/an, soit moins de 5% de la consommation annuelle !

### **Le digestat un problème pour les sols ?**

Ce qui reste dans le digesteur après la fermentation, dépend des matières qu'on y a mises. Destiné à être épandu sur les terres agricoles comme engrais, soit

brut (rarement) soit liquide après séparation de phase, le digestat contient tous les minéraux présents à l'entrée du processus : azote, phosphore, ... Il peut concentrer des bactéries pathogènes qui ont résisté aux températures de la fermentation, ainsi que des métaux lourds et des produits chimiques qui risquent de polluer le milieu et les eaux souterraines. De plus ce digestat est très appauvri en carbone qui a été transformé en méthane avec l'hydrogène du digesteur. Or la vie microbienne des sols, les bactéries, les collaboles, les acariens, en fait la matière organique vivante (MOV), a besoin du carbone pour exister. Privée de carbone cette MOV diminue, voire disparaît, entraînant l'appauvrissement du sol en humus et la mort du sol. Il faut alors faire appel aux engrais, installant par le fait un cercle vicieux.

### **Des mesures pour protéger les porteurs de projet.**

Les unités de méthanisation sont des installations ICPE qui sont soumises à autorisation, ce qui veut dire enquête publique, étude d'impact, dossier soumis au public, etc... Pour faciliter les projets de méthanisation l'état vient de décréter que seules les installations utilisant 100 tonnes/jour de matières premières seront soumises à demande d'autorisation, en dessous une simple déclaration suffira. Pour savourer l'astuce il faut savoir que la majorité des projets tournent autour des 30t/jour.

### **Alors, la décroissance ?**

Les beaux discours qui prônent la transition énergétique ou la transition écologique (c'est la même chose) en convoquant le solaire, l'éolien, l'hydraulique ou le « biogaz » font l'impasse sur les externalités de ces sources d'énergie abusivement appelées renouvelables. On vient de le voir pour la méthanisation, mais les autres sources sont toutes aussi contestables. Alors me dira-t-on, quelles sont les solutions ? Je n'ai pas de réponse, seulement répéter que seule une importante décroissance de nos consommations peut nous épargner une pénurie d'énergie.

*Jean-Yves Renouf*

### **Cellule Demeter**

Une cellule « Demeter » (Cellule nationale de suivi des atteintes au monde agricole) a été créée le 3 octobre 2019 sous l'impulsion du ministère de l'Intérieur pour faire face à « l'agribashing ».

13 associations se sont unies pour protester et envoyer une lettre ouverte au ministère de l'intérieur. En effet, comme elles le soulignent « *Ce terme (agribashing), récemment imposé par des communicants de la FNSEA et des lobbyistes, n'a aucune base juridique et entretient une confusion entre la critique justifiée des ravages de l'agro-industrie sur l'environnement, la biodiversité et la santé, et le prétendu dénigrement des agriculteurs eux-mêmes.* »

Les associations, inquiètes des dérives possibles de cette cellule de renseignements, en demandent la dissolution et ont déposé un recours devant le tribunal administratif de Paris pour obtenir l'annulation de la convention de partenariat organisant le partage d'informations entre la gendarmerie nationale et deux syndicats agricoles, fervents défenseurs du modèle agricole conventionnel.

A suivre...

## Les nouveaux OGM

*De nouvelles techniques de manipulation génétique ont été mises au point ces dernières années sans être considérées comme OGM (et donc, dispensées de la case évaluation).*



## Les mouvements anti-OGM ont enfin obtenu gain de cause et le paysage français en matière d'OGM autorisés commence à s'éclaircir.

Le 7 février 2020, le Conseil d'État écrit dans sa décision « *tant les techniques ou méthodes dites « dirigées » ou « d'édition du génome » que les techniques de mutagenèse aléatoire in vitro soumettant des cellules de plantes à des agents mutagènes chimiques ou physiques* » donnent des OGM qui doivent être soumis à la législation européenne.

Il donnait finalement raison, contre le gouvernement, aux organisations de la société civile qui attendaient cette décision depuis dix ans et

avaient fini par engager un recours juridique en 2016.

Le 6 mai 2020, le gouvernement a donc envoyé à la Commission européenne trois projets de textes réglementaires pour modifier la législation française sur les OGM, et donc la liste des variétés autorisées à la commercialisation. D'ici début août, le premier de ces textes doit encore être soumis à l'avis du Haut Conseil des biotechnologies et mis en consultation publique.

En l'état, le gouvernement français prévoit de déclarer que les techniques de « *mutagenèse aléatoire in vitro* », comme toute mutagenèse dite « *dirigée* », donnent des OGM réglementés (qui doivent donc être évalués et étiquetés). Il a identifié une centaine de variétés contenant un même caractère de tolérance aux herbicides obtenu par une technique donnant des OGM réglementés.

Dans son projet de décret, le gouvernement a choisi de légiférer sur les semis faits cette année. Et donc, les variétés qui « *ont été semées ou implantées avant la date de leur inscription sur une liste fixée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture, (...) peuvent être menées à terme* ». !!!

Les parcelles emblavées avec des variétés non étiquetées OGM lors du semis pourront donc être récoltées, malgré qu'elles soient en infraction avec la décision du Conseil d'État. Et rien n'est précisé au sujet de la commercialisation de ces récoltes, surtout tournesol et colza déjà cultivés en France depuis 2009 et 2013. Sera-t-elle interdite ? autorisée avec des dérogations ? étiquetée ou non étiquetée ? Ces OGM constituent, eux aussi, des instruments d'appropriation du vivant par les brevets.

Alors quelles seront les réponses de la commission européenne et des états membres aux projets de décret et d'arrêtés proposés par l'Etat français ? Bien évidemment les décisions du Conseil d'État ne s'imposent pas aux autres pays européens. Mais si des pays de l'Union n'appliquent pas la même décision, cela pourrait créer un problème commercial au cœur du marché unique. Quid par exemple de la commercialisation de produits qui en seraient issus ? Et des contrôles aux frontières ?

Par contre, si la CEE n'y voit pas de soucis, il pourrait alors être compris que les autres États ne voient pas de distorsion de concurrence. Peut-être auront-ils eux-mêmes commencé à supprimer de

leur catalogue les variétés obtenues par mutagenèse aléatoire in vitro ? Ou pas ?

*Thierry Baudry*

## Compte rendu d'activités 2019 de l'APIEEE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2019

JOELLE LALLEMAND (PRESIDENTE).

Recherche agronomique,  
1, rue de l'ouchette, 79360 LES FOSSES.

[lallemand.joelle@gmail.com](mailto:lallemand.joelle@gmail.com)

CHARLES ANDRÉ BOST

chercheur, CEBC-CNRS

[bost@cebc.cnrs.fr](mailto:bost@cebc.cnrs.fr)

ALINE RENAUDIN (TRESORIERE)

Aide soignante,  
09 chemin de Chantemerle, 79170 CHIZE

[renaudin.aline@orange.fr](mailto:renaudin.aline@orange.fr)

LYSIANE CHUPIN.

Reraiée de l' Education Nationale  
5 Ch. du Lineau Les Forges 79170 SECONDIGNE

[chupin.lysiane@wanadoo.fr](mailto:chupin.lysiane@wanadoo.fr)

MARION VIGOT

Ingénieure agronome  
11 rue du château d'eau, Loizé 79110 ALLOINAY

CHRISTINE BEDON

Artisane , 5 rue du Luc, Verrines ss Celles, 79370 Celles sur Belle

ANAIS JANC.

doctorante  
70 grande rue, 79230 FORS

PHIL COQ

70, grande rue, 79230 FORS

[philcoqcocca@gmail.com](mailto:philcoqcocca@gmail.com)

THIERRY BAUDRY

Verrier, 79210 VAL du Mignon

[thierry.baudry.glass@wanadoo.fr](mailto:thierry.baudry.glass@wanadoo.fr)

PHILIPPE GAUTIER

Retraité

17, route de d'Augé, Paunay 79400 Saivres

### REPRESENTATION & DEFENSE DU MILIEU

Représentations aux instances de l'eau  
L'APIEEE est représentée aux commissions locales de l'eau du Sage Boutonne  
Marion Vigot (suppléée par Aline Renaudin ou Joëlle Lallemand) a participé aux réunions de la CLE Boutonne

Nous sommes également représentés à la Préfecture à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites formation « carrières » (Aline Renaudin), Natura 2000 (Charly Bost et Philippe Gautier) et aux comités de gestion de l'eau (Joëlle Lallemand et Philippe Gautier)

### Activités DE TERRAIN

#### *Renaturation et Inventaire du marais de Chizé*

Comme tous les ans, 3 chantiers éco-participatifs ont été organisés pour garder le milieu ouvert et éviter les repousses de frênes notamment et nettoyer les déchets encore présents. La gestion du marais s'appuie aussi sur le pâturage effectué par des vaches de la race Salers.

L'inventaire de la biodiversité du marais de Chizé s'est poursuivi avec le recensement des chiroptères (chauves-souris) et des odonates (libellules) qui viendra compléter ceux déjà



réalisés pour les oiseaux et les plantes à fleur.

#### *Plantations de haies*

La fondation Archimbaud a subventionné l'APIEEE pour accompagner la plantation de 5 à 6km de haies. De nombreux chantiers ont ainsi été lancés en 2019 : la chèvrerie des Filles à Prissé, La ferme de la Noue à Marigny, et bien d'autres. Les plantations de cet hiver ont été décalées en saison à cause de la pluie et des terrains inondés. Mais tous les chantiers ont pu être menés (même si une grande partie l'a été sur le début de l'année 2020). Au total, plus de 8km ont été plantés

#### *Observatoire quantitatif de la ressource en eau*

Pour la dernière fois en 2019, l'APIEEE a réalisé le suivi quantitatif de nos rivières durant la

période d'étiage, grâce à un réseau de bénévoles.

Ce travail collaboratif permet la diffusion des données à l'ORE, ainsi que l'élaboration d'un rapport à destination de l'agence de l'eau, et des différents partenaires. Il répond à une mesure du SAGE Boutonne.

Cependant, nous voyons de moins en moins l'intérêt de continuer ce travail, de nombreuses données étant déjà disponibles par ailleurs. Nous réfléchissons à faire d'autres types de mesures pour la suite.

## EVENEMENTS

### Conférences:

Une demie journée d'échanges sur la haie a eu lieu à la scierie Archimbaud. Prom'haie, le lycée agricole de Melle, le CIVAM du marais mouillé, la fédération des chasseurs ont présenté leur point de vue sur le sujet ainsi que leurs réalisations.

### Campagne glyphosate

Le collectif composé de l'APIEEE, de EELV et des Colibris de Niort a participé à la campagne nationale glyphosate/analyse d'urine en 2019 en organisant l'action sur notre territoire.

Action qui se prolongera jusqu'au procès dont nous ne connaissons pas encore la date.



Les prélèvements d'urines ont eu lieu en présence d'une huissier(e) de justice le 4 mai 2019 à Niort salle Ernest Wallon, à partir de 6h30 avec une collation

offerte.

46 des 54 participants ont porté plaintes le 5 juillet au TGI de Niort.

Comme l'ont fait nos voisins du nord Deux-Sèvres, de Surgères, Poitiers, etc....

Sur le plan national, avec plus de 6000 analyses d'urine réalisées à ce jour, et 5500 plaintes et organisées par plus de 100 collectifs locaux en France, la Campagne Glyphosate a déjà très largement atteint son premier objectif :

montrer que toute la population est impactée par les pesticides, et qu'elle se préoccupe des dégâts causés par cette imprégnation.

Chaque plainte nécessite un important travail administratif, à la fois pour le cabinet d'avocats et pour le Pôle Santé Publique du Tribunal de Grande Instance de Paris qui assure l'instruction.

Il ne paraît pas souhaitable de poursuivre cette démarche au-delà des milliers de plaintes déjà déposées.

Ce sont donc les dernières analyses avec dépôt de plainte qui sont actuellement en cours.

### « Fêtes du Bio »:



Comme en 2018, la fête s'est déroulée sur 2 jours.

La question se pose de simplifier l'organisation et de recentrer la fête sur une seule journée.

En 2019, les thèmes abordés étaient :

-L'arbre et la haie avec une expo et un film sur le bocage, une démonstration d'élagage et la présence d'un stand de Prom'haie.

-la santé avec une conférence sur les perturbateurs endocriniens et des ateliers bien-être

-Les races locales avec une présentation d'animaux et l'inventaire des variétés fruitières locales de Prom'haie

Nous avons également accueilli une douzaine de stands d'associations, présenté une conférence sur les champignons, des sorties nature, 2 ateliers (sculpture sur pierre et atelier œnologie) et un spectacle musical pour les enfants.

La fête s'est terminée par un repas en musique et de la danse pour les plus motivés

## ACTIVITES PEDAGOGIQUES

### Le Club Nature



L'APIEEE a animé le club nature jusqu'en juillet. Au départ de Céline Lasalle, nous n'avons pas repris de salarié pour la rentrée, une façon de souffler un peu et de renflouer nos finances. Les animations ont été encadrées par Nathan Rambaud, Céline Lasalle et parfois par des bénévoles. Des sorties à thèmes ont également été proposées : nuit de la chouette en mars (animée par Charly Bost, et sortie serpents (animée par Xavier Bonnet). Les enfants ont aussi pu bénéficier d'une carte de pêche grâce à un don de la fédération des pêcheurs.

### Sorties nature

Une sortie « à la découverte des plantes sauvages comestibles » organisée le jour de la fête du bio a rencontré un franc succès.

Les sorties du club nature (serpents et nuit de la chouette) ont également été reconduites.

## COMMUNICATION

### Inf'eau

En 2019, l'APIEEE a proposé la parution de 3 numéros d'Inf'eau, diffusés auprès des adhérents, ou lors des événements. Ces journaux sont disponibles [www.apieeee.org](http://www.apieeee.org).

### Site web

Le site face book compte actuellement 1600 « amis » la page APIEEE a 944 abonnés et la page « faites du bio » créée en 2018 en a 368.

Les films de l'APIEEE ont été mis en ligne sur le site internet.

### Presse

La presse relaie régulièrement les actions de l'APIEEE sur le marais de Chizé, les chantiers

participatifs, les activités du club Nature, la « Faites du Bio » et les conférences.

L'APIEEE a également fourni des communiqués de presse concernant les réserves de substitution

## ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

### Les adhérents

En 2019, l'APIEEE compte 151 adhérents à jour de leurs cotisations, ainsi que 5 associations dont le nombre de membres totalise plus de 700 adhérents. Les associations de pêche « l'anguille chizéenne » et les « pêches sportives de Saint Maixent », l'association de Vasles Gatine, Les Amis de la Vallée de l'Egray et Parlons'En.

Le montant de la cotisation annuelle est de 10€. Le produit des cotisations et dons représente 3450€.

Les adhérents se situent géographiquement dans le Sud Deux Sèvres, en pays mellois, le long de la Boutonne et de ses affluents et aussi dans le marais poitevin

Répartition géographique des adhérents

CODE POSTAL	COMMUNE	Nb	CODE POSTAL	COMMUNE	Nb
79000	NIORT	17	79370	CELLES/BELLE	2
79110	TILLOU	2	79370	MOUGON THORIGNE	1
79110	LOIZE	1	79400	SAIVRES	1
79160	COULONGES/Aulize	1	79400	ST MAIXENT	2
79170	ASNIERES EN POITOU	1	79400	PAUNAY DE SAIVRES	1
79170	BRIEUIL SUR CHIZE	1	79410	CHERVEUX	1
79170	BRIOUX / BOUTONNE	3	79410	ECHIRE	1
79170	CHIZE	16	79440	COURLAY	1
79170	LE VERT	1	79460	MAGNE	1
79170	LUCHE/BRIOUX	1	79500	MELLE	4
79170	LUSSEY	1	79500	ST VINCENT LA CHATRE	1
79170	PERIGNE	2	79500	ST LEGER de la MARTINIERE	2
79170	SECONDIGNE SUR BELLE	2	79500	SAINT ROMANS LES MELLE	2
79170	VILLEFOLLET	1	79500	CHAIL	1
79170	VILLIERS SUR CHIZE	1	79510	COULON	6
79180	CHAURAY	1	79800	BOUGON	2
79210	USSEAU	2	79800	LA MOTHE St HERAY	1
79210	AMURE	2	79800	PAMPROUX	1
79220	COURS	1	17170	LA LAIGNE	2
79230	ST MARTIN DE BERNEGDUÉ	1	17170	COURÇON	1
79230	AIFFRES	2	17170	LA LAIGNE	1
79230	FORS	4	17330	LOULAY	1
79230	VOUILLE	1	17380	TONNAY Boutonne	1
79260	LA CRECHE	2	17400	VARAIZE	1
79270	SAINTE SYMPHORIEN	3	17440	AYTRE	1
79270	SANSAIS	2	17470	LA VILLEDIEU	3
79270	FRONTENAY R-ROHAN	1	17510	NIÈRE	1
79310	ST PARDOUX	1	17700	MARSAIS	2
79340	VASLES	1	85490	BENET	1
79360	MARIGNY	5	86110	AMBERRE	1
79360	VILLIERS EN BOIS	2	86240	SMARVES	1
79360	GRANZAY-GRIFT	2	86600	SANXAY	1
79360	LES FOSSES	9	13770	VENELLES	1
79360	LA FOYE MONJAULT	1	33700	MERIGNAC	1
79360	POIVENDRE DE MARIGNY	1	40000	BLOIS	1
79360	BEAUVOIR	1	75000	PARIS	2

### Les conseils d'administration

En 2019, le conseil d'administration de l'APIEEE s'est réuni 4 fois sur Chizé afin de

traiter des dossiers en cours, ainsi que de l'administration de l'association les 12/02, 15/04, 20/05, 17/10,

### La gestion salariale de l'association

Céline Lassale, recrutée en contrat d'apprentissage pour un BTS Gestion et Protection de la Nature, a terminé son contrat en août 2019.

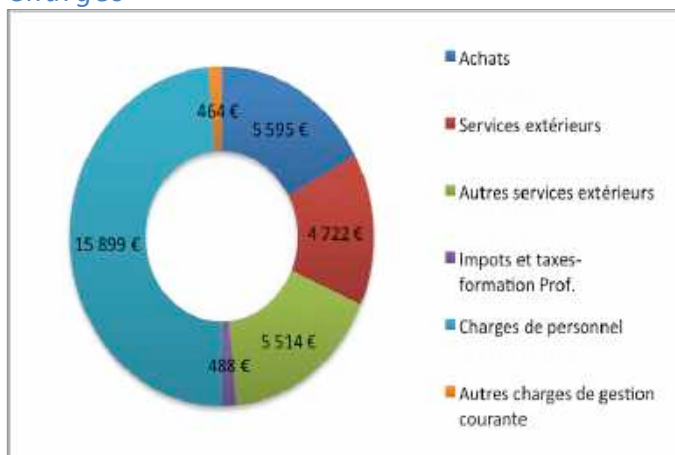
Nous avons pris aussi une jeune service civique pendant 6 mois : Anaïs Grandin pour la préparation de la Faîtes du Bio.

### Formations :

Céline a eu deux formations naturalistes (reconnaissance des insectes) avec l'OPIEE

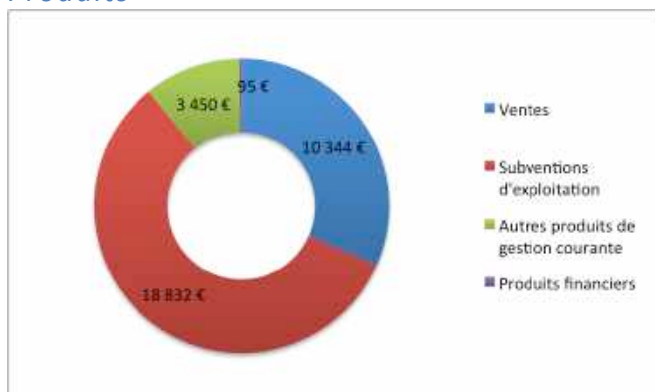
## Rapport financier

### Charges



L'essentiel des charges est représenté par les coûts de personnel. Une dépense inhabituelle a été en 2019, l'achat des analyses de glyphosate et les frais d'huissier (compensé par une rentrée équivalente) Les autres achats de services sont principalement liés à la « faîtes du bio » (musique, spectacle...) eux aussi compensés par les subventions accordées.

### Produits



L'essentiel des produits provient des subventions dont plus de la moitié est maintenant d'origine privée.

### Bilan

ACTIF	2019	PASSIF	2019
		Report à nouveau	15 559
Immobilisations		Résultat exercice	39
		Total fonds propres	10 778
Stocks			
Créances à percevoir		Provisions pour CP	
Banque	1 768	Dettes URSAF etc	
Livret A	10 000	Fonds dédiés	6098
Caisse	288		
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 876</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>16 876</b>

Pensez à payer votre cotisation 2020

### Adhésion 2020

Nom

Prénom

Adresse

Courriel

Téléphone

Verse une cotisation de :  10 €  autre :

Nombre de personnes concernées :

Souhaite un reçu fiscal



<http://apieee.org/>

<https://www.facebook.com/APIEEE.79>

<https://twitter.com/APIEEE79>